

Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu et leur passage à l'hôpital Boucicaut* (1897-1975)

par le professeur André MEYER

Le 1^{er} octobre 1975, les religieuses quittaient définitivement l'hôpital Boucicaut, le dernier hôpital de l'Assistance Publique où elles étaient restées. Je voudrais aujourd'hui rappeler ce fait de quelque importance dans l'histoire de nos hôpitaux parisiens et, à cette occasion, exposer en peu de mots ce que furent les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu et la place qu'elles occupèrent pendant 80 ans à l'hôpital Boucicaut.

Deux communications récentes à notre société ont fait allusion aux religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu : l'étude de L. Elaut, de Gand, qui a montré comment certaines d'entre elles se mirent en 1835 au service des hôpitaux militaires belges [6] et celle de E. Gilbrin sur la scission des religieuses hospitalières de Paris sous la monarchie de Juillet [7]. Mais ce sont surtout les souvenirs évoqués cette année 1977, année jubilaire de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui ont bien précisé le rôle essentiel qu'ont joué les Augustines dans la vie de l'hôpital qui, depuis tant de siècles, s'élève au cœur de notre capitale. Leurs histoires se confondent.

En effet, après le *Xenodochium* de Lyon (545), puis celui d'Autun (vers 603), la tradition attribue à Landericus (saint Landry), 28^e évêque de Paris, la création de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce premier hôpital parisien aurait été édifié en 651, sous Clovis II, à la suite d'une « cruelle famine » selon Dom Felibien (1).

(*) Communication présentée à la séance du 22 avril 1978 de la Société française d'histoire de la médecine.

(1) Dom Felibien. Histoire de la ville de Paris, 1725.

Cet auteur prétend que pour le fonder Erchinoald, illustre maire du palais de Neustrie, donna sa maison avec sa chapelle « qui est celle de Saint-Christophe ». Le futur Hôtel-Dieu fut ainsi jusqu'à la fin du XII^e siècle l'hôpital Saint-Christophe. Tout ceci a été souvent dit et considéré comme très discutable par différents auteurs comme récemment encore M. Valentin [8]. Mais ce qui intéresse particulièrement notre sujet c'est que non loin de la chapelle Saint-Christophe existait un monastère de religieuses, les « filles de Saint-Christophe ». Dom Felibien y fait allusion en notant qu'en 691, un seigneur fortuné nommé Vandemir et sa femme Ercamberte firent divers dons importants dont l'un aux « filles de Saint-Christophe dont l'abbesse était nommée Landerude ». Il semble en tout cas qu'un des successeurs de saint Landry pensa que ces religieuses pouvaient rendre de grands services à l'hôpital voisin. Dès lors et sans doute dès le début de l'existence de l'hôpital Saint-Christophe, elles se consacrèrent entièrement aux soins des hospitalisés.

Au cours des siècles cet ordre religieux fut doté de plusieurs règlements. Les plus anciens conservés jusqu'à nos jours datent de 1217 et comprennent 72 articles. La règle mentionnée, conforme à celle de la plupart des religieux hospitaliers, est tirée d'une lettre écrite par saint Augustin à sa sœur pour l'aider à diriger les religieuses du monastère d'Hippone dont elle était la Supérieure. Il semble que le rôle d'accueil à l'hôpital appartenait aux religieuses Augustines. Primitivement il concernait tous les malheureux même non malades. Comme l'a dit M. Cheymol dans sa récente communication [9], l'Hôtel-Dieu était « le refuge... de toutes les misères ». Ceux qui y étaient admis bénéficiaient du privilège du droit d'asile. C'est dire que se précipitaient à ses portes les individus les plus divers et souvent les moins recommandables. On retrouve dans différents documents concernant les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu des remarques sur les conditions d'admission qui sont d'un extraordinaire libéralisme. Par exemple : « sont logés et reçus ici toutes manières de gens, de quelque langue qu'ils soient, amis ou ennemis, connus ou inconnus, sans acception de personnes » [1] ou « Soldats et bourgeois, religieux ou laïques, juifs, turcs ou infidèles se rendaient au besoin à l'Hôtel-Dieu, et tous étaient reçus car tous portaient l'enseigne de povreté et de misère » et quel qu'il soit, l'hôte « sera traité comme le seigneur de la maison » [2].

Ce ne sont que les statuts de 1652 qui parlent non plus de servir les pauvres, mais les malades. Il y a là une sorte de « médicalisation » des activités de l'ordre. Cependant dès l'origine il se préoccupe en réalité des soins et les règlements donnent des instructions précises de comportement à l'égard des malades, à l'égard de l'accouchement et du nouveau-né et en cas de décès. De l'Hôtel-Dieu, leur berceau, les religieuses Augustines gagnèrent les hôpitaux parisiens, d'abord Saint-Louis, puis Beaujon, la Charité, Lariboisière. En province elles s'installèrent à Nevers (1664), à Clermont (1665), à Tournai, alors ville française (1686) — plus tard à Loches, Chinon, Riom, Troyes — de nombreux hôpitaux en France, mais aussi à l'étranger, leur demandaient conseil et leur envoyaient des stagiaires.

Malgré tant de succès et tant de louanges, l'histoire des Augustines de l'Hôtel-Dieu, comme toujours, n'a pas comporté que des moments heureux. Il y eut des difficultés internes, malaisées à aplanir, il y eut des guerres, des incendies, des épidémies. Surtout trois étapes furent particulièrement pénibles : celle de la révolution de 1789, celle de la commune de 1871 et enfin la laïcisation instituée par la 3^e République.

Les drames qui frappèrent le clergé lors de la révolution de 1789 épargnèrent relativement les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Bien entendu elles durent subir, malgré leurs protestations, la loi du 19 février 1790 qui supprimait les ordres et congrégations dont les membres étaient liés par des vœux solennels. Mais, outre que les Augustines de l'Hôtel-Dieu avaient le soutien de la population parisienne, on se rendit vite compte qu'il était impossible de remplacer le personnel religieux hospitalier. Si bien que, quand le décret du 18 août 1792 prononça la dissolution des corporations religieuses vouées au service des hôpitaux, il maintenait provisoirement leurs membres en fonction à titre personnel. Les infirmières devaient toutefois porter des vêtements séculiers et, fort curieusement, une délibération du 15 juin 1793 leur accordait une subvention pour l'achat et l'entretien de ces vêtements. En 1871 les religieuses eurent à subir les deux mois de la commune de Paris. Là encore elles purent rester auprès de leurs malades mais furent obligées de quitter leur habit et de porter un uniforme qui comportait robe noire, bonnet noir et ceinture rouge. Les lois de laïcisation devaient chasser les religieuses de la Charité, de Beaujon et de Lariboisière en 1887. Le départ de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis tarda quelques années. En vertu du décret du 23 novembre 1907, elles quittèrent Saint-Louis le 3 janvier 1908, et le 15 janvier 1908, l'Hôtel-Dieu. Dorénavant la maison-mère des religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu devait être l'hôpital Notre-Dame de Bon-Secours où elles purent créer une remarquable école d'infirmières.

Cependant l'administration de l'Assistance Publique ne les avait pas complètement perdues car elles restaient à l'hôpital Boucicaut. Dans son testament, Madame Boucicaut, décédée en 1887, léguait à l'Assistance Publique une somme importante destinée à l'édification d'un hôpital sur la rive gauche de la Seine, à Paris. Elle imposait « pour la mise en œuvre à toujours » de cet hôpital, qu'il soit « desservi par les religieuses ». Elle indiquait ses préférences parmi les ordres hospitaliers : « d'abord les filles de la Charité, sœurs de Saint-Vincent-de-Paul... puis, après elles, les religieuses appartenant à la communauté qui dessert, encore aujourd'hui, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Paris ». La communauté des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, d'abord consultée, renonça à l'honneur de cette charge en faveur des Augustines de l'Hôtel-Dieu qui acceptèrent (2).

(2) Il est à noter que, dans la publication à laquelle j'ai déjà fait allusion, L. Elaut rappelle que c'était également les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul qui avaient été primitivement contactées pour s'installer à l'hôpital militaire d'Anvers qui fut, finalement, desservi par les Augustines de l'Hôtel-Dieu.

L'ouverture de l'hôpital Boucicaut eut lieu le 8 novembre 1897 et l'inauguration par le président Félix Faure le 1^{er} décembre de la même année. D'emblée, les Augustines de l'Hôtel-Dieu y prirent une place privilégiée. Elles étaient heureuses de retrouver un hôpital de l'Assistance Publique. Elles le furent plus particulièrement quand, 10 ans plus tard, elles durent quitter leur maison-mère de l'Hôtel-Dieu. Par un hasard qu'elles appréciaient beaucoup, elles se retrouvaient comme aux temps lointains de la création de leur ordre, dans la paroisse de Saint-Christophe. La présence des religieuses contribuait à donner à l'hôpital Boucicaut son caractère particulier. Cet établissement aux normes humaines avec un nombre de lits raisonnable, avec des pavillons élégants, avec des jardins bien entretenus, était apprécié par les malades et recherché par les médecins. Parmi les chefs de service qui honorèrent cet hôpital on peut citer Letulle, F. Bezançon, Courcoux, Lenègre en médecine, Dujarrier et Okinczyc en chirurgie. Les religieuses, qui occupaient selon la volonté de Mme Boucicaut les postes de surveillantes, partageaient la responsabilité des soins avec des infirmières laïques. On aurait pu craindre que la double origine du personnel fût la source de rivalités agressives. Il n'en a rien été. Grâce au tact et à l'autorité des religieuses, grâce à leur dévouement sans limite elles surent très vite s'imposer. Les infirmières laïques, de leur côté, firent un grand effort de confiante collaboration. On constata même que, loin d'être à l'origine de disputes stériles, la coexistence des deux collectivités fut un motif d'émulation. Chacune cherchant à être la plus méritante aux yeux des malades et des médecins. Les surveillantes-religieuses avaient d'ailleurs acquis une expérience telle qu'elles conseillaient utilement le corps médical, et qu'elles disaient très franchement ce qu'elles pensaient aux étudiants, aux internes... et parfois aux chefs de service. Elles avaient même adopté dans leur façon de s'exprimer un style très marqué par la fréquentation quotidienne de ce milieu. Des remarques souvent fort colorées, comme celles de la Mère Saint-Prosper, surveillante de chirurgie, se transmettaient de génération en génération. La disponibilité jour et nuit des sœurs, leur dévouement et leurs connaissances avaient marqué l'hôpital Boucicaut de caractéristiques incomparables et très enviées. Plus que tout autre, après avoir été près de 30 ans chef de service dans cet établissement, j'en ai connu les immenses bienfaits et je suis heureux d'en apporter aujourd'hui le témoignage.

Un an exactement après ma retraite, les Augustines de l'Hôtel-Dieu devaient quitter Boucicaut et, du même coup, effacer définitivement leur rôle dans les hôpitaux de l'Assistance Publique. La Mère Prieure de l'Ordre est d'accord avec l'administration pour attribuer ce départ aux difficultés de recrutement. Les Augustines de l'Hôtel-Dieu continuent fort heureusement leur inégalable mission à l'hôpital Notre-Dame-du-Bon-Secours, celle de créer à la fois des infirmières de connaissance éprouvée et des religieuses éprises de l'idée de charité qui, quels que soient les progrès techniques, reste un élément indispensable des soins prodigués aux malades.

BIBLIOGRAPHIE

1. JEHAN (Henry). — 1° « Livre de vie active de l'Hôtel-Dieu de Paris », manuscrit de 1482. Archives de l'Assistance publique.
2° CANDILLE (Marcel). — « Livre de vie active de Jehan Henry », SPEI, Paris, 1964.
2. « Histoire des religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris, du VII^e au XX^e siècle », 5 vol. polycopiés aux Archives de la Communauté.
3. « Notes et souvenirs de l'Hôtel-Dieu de Paris ». Manuscrits aux Archives de la Communauté.
4. CHEVALIER (Alexis). — « L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs Augustines », Champion éd., Paris, 1901.
5. TENNESSON (A.). — « Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris », Relig. Augustines de l'Hôtel-Dieu, éd., Paris, 1953.
6. ELAUT (L.). — « Les sœurs Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris vont desservir les hôpitaux militaires belges en 1835 », *Hist. des sciences méd.*, 1976, X, 1-2, 96.
7. GILBRIN (E.). — « Scission des religieuses hospitalières de Paris sous la monarchie de Juillet. Rôle du jansénisme », *Hist. des sciences méd.*, 1976, X, 3-4, 155.
8. VALENTIN (M.). — « Quelques documents sur l'Hôtel-Dieu de Paris », *Hist. des sciences méd.*, 1977, XI, 4-251.
9. CHEYMOL (J.) et CESAR (R.J.). — « Hôtel-Dieu de Paris : treize siècles d'histoire... panégyrique ou réquisitoire », *Hist. des sciences méd.*, 1977, XI, 4-263.

Remerciements. — Je tiens à exprimer ma gratitude à la Révérende-Mère Prieure des Augustines de l'Hôtel-Dieu, à l'ancienne Mère Supérieure de la Communauté de Boucicaut et à la Mère Saint-Paulin, qui m'ont permis de consulter leurs archives. Il faut aussi que je dise que ce travail m'a été inspiré par la Mère Saint-Gervais, très remarquable surveillante de mon ancien service, qui m'a si souvent parlé du passé de son Ordre.

